

DIRECTION DE LA VIE INSTITUTIONNELLE
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 10 MAI 2021

DÉLIBÉRATIONS EXÉCUTOIRES

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021 APPROBATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L21218-23,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021,

Considérant qu'il convient de l'adopter,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122402-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

RENFORCEMENT DU CHU DE REIMS VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 selon lequel le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local,

Vu l'article 26 du règlement intérieur de l'Assemblée municipale,

Vu la proposition de vœu présenté par les élus du groupe de la majorité relatif au renforcement du CHU de Reims,

Vu la proposition de Monsieur Eric Quénard, conseiller municipal, de transformer le vœu présenté par le groupe de la majorité municipale « Reims Naturellement » relatif au renforcement du CHU de Reims en un vœu du Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accepter la proposition de Monsieur Eric Quénard de transformer le vœu présenté par le groupe de la majorité municipale en un vœu de l'ensemble du conseil municipal,

de donner suite au vœu du Conseil municipal relatif au renforcement du CHU de Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-123637-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**FISCALITÉ DIRECTE LOCALE
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES
EXONÉRATION EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1383,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement,

Considérant que les communes peuvent par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts (CGI) et pour la part qui leur revient, fixer le niveau de cette exonération,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer l'exonération pour deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation à compter de 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122268-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**STATIONNEMENT PAYANT
TARIFS DES FORFAITS MENSUELS ET ANNUELS POUR LES ARTISANS
MODIFICATION AU 1ER JUIN 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales,

Vu le Code General de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu sa délibération n° CM 2020-291 du 14 décembre 2020, fixant les tarifs des services municipaux pour l'année 2021,

Vu sa délibération n° CM 2019-44 du 25 mars 2019 instituant les forfaits annuels et mensuels pour les artisans,

Considérant que la Ville de Reims souhaite faciliter le travail des artisans sur le domaine public en simplifiant ses tarifs,

Considérant qu'il convient de modifier les tarifs des forfaits annuels et mensuels destinés aux artisans à compter du 1^{er} juin 2021,

Considérant la nécessité de prolonger la gratuité des deux sanisettes Place des Martyrs de la Résistance du 1^{er} mai au 31 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de modifier ses délibérations :

n° CM CM-2019-44 du 25 mars 2019 en supprimant les conditions tarifaires liées au nombre de véhicules bénéficiaires et en fixant les tarifs des forfaits artisans comme suit à compter du 1^{er} juin 2021 :

FORFAITS ARTISANS MENSUELS ET ANNUELS (sans conditions de zone)	
Mensuel par véhicule	45 € par mois
Annuel par véhicule	350 € par an

n° CM 2020-291 du 14 décembre 2020 afin de prolonger jusqu'au 31 octobre 2021 la période de gratuité des deux sanisettes Place des Martyrs de la Résistance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122611-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**FORUM DES ASSOCIATIONS 2021
22ÈME ÉDITION
RÈGLEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant que la ville organise le 22^{ème} Forum des Associations les 11 et 12 septembre 2021,

Considérant qu'un nouveau format sera mis en place afin de permettre aux associations rémoises d'accueillir, de fidéliser de nouveaux adhérents, de valoriser leurs activités et de recruter de nouveaux bénévoles,

Considérant qu'il convient d'en fixer les modalités d'organisation,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mercredi 28 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter le règlement fixant les conditions de participation des associations à la 22^{ème} édition du Forum des associations, ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Charles GERMAIN

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122947-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**MÉCÉNAT
PROJETS 2021
CONVENTION - COMPLÉMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu ses délibérations n°CM-2020-292 du 14 décembre 2020 et n°CM-2021-75 du 29 mars 2021 sollicitant une aide sous forme de mécénat dans le cadre de différents projets 2021 d'intérêt général,

Considérant le Forum des associations organisé à Reims les 11 et 12 septembre 2021 qui se tiendra dans cinq quartiers de la Ville, à savoir au parc Léo Lagrange, au Stade Géo-André, au stade Albert 1^{er}, au Stade Georges-Hébert et au Parc de Champagne.

Considérant l'intérêt de la Ville de développer le mécénat dans le cadre de différents projets d'intérêt général,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de solliciter une aide, sous forme de mécénat, dans le cadre du projet du Forum des associations 2021 qui se tiendra les 11 et 12 septembre dans cinq quartiers de la Ville, à savoir au parc Léo Lagrange, au Stade Géo-André, au stade Albert 1^{er}, au Stade Georges-Hébert et au Parc de Champagne.

d'autoriser Monsieur le Maire à :

- accepter les dons effectués à ce titre en nature, espèces ou compétences,
- signer la ou les convention(s) afférente(s) avec tous les mécènes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122572-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

N'ont pas pris part au vote :

3634 Notre Dame : Emmanuel MAZINGUE - Comité de jumelage : Dimitri OUDIN - Structure Petite Enfance : Kim DUNTZE

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Détails des votes : 3660 Centre Dramatique National- La Comédie : 1 vote contre (Jean Claude PHILIPOT)- 4761 Le manège de Reims: 1 vote contre (Jean Claude PHILIPOT) - 1598 ATMF : 1 vote contre (Jean Claude PHILIPOT)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-2 et L 2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant le règlement d'attribution des subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité pour la Ville de Reims,

Vu les conventions annuelles et pluriannuelles signées avec les différents organismes,

Vu les crédits inscrits au budget 2021,

Vu les demandes de subventions présentées par les structures,

Considérant que les subventions des structures conventionnées doivent faire l'objet d'un vote spécifique,

Considérant l'intérêt local des actions financées par les subventions et qu'il convient de répondre aux demandes des organismes afin d'assurer la continuité des activités offertes aux habitants,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions permettant d'assurer le fonctionnement et les actions des structures désignées en annexe.

Les subventions seront versées en une seule fois sauf autres dispositions figurant dans les différentes notifications de subventions.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122578-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

N'ont pas pris part au vote :

Missions coteaux, Maisons et Caves de Champagne : Catherine VAUTRIN

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Détails des votes : Radio Primitive: 1 vote contre (Jean Claude PHILIPOT).

STRUCTURES CULTURELLES ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CONVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n° CM-2020-314 du 14 décembre 2020 approuvant notamment la convention financière triennale liant le Laboratoire Chorégraphique et la Ville,

Vu sa délibération n° CM-2021-14 du 8 février 2021 modifiant le règlement d'attribution des subventions aux associations,

Vu les conventions d'objectifs et financières signées avec les associations Missions Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial, Cinésourds, arrivées à échéance,

Vu les demandes de renouvellement de conventionnement de ces associations,

Vu la demande de conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'association Le Laboratoire Chorégraphique, réunissant l'Etat, ministère de la Culture Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, la Région Grand-Est et la ville de Sedan,

Vu la demande de conventionnement de l'association Radio Primitive, structure culturelle soutenue par la Ville pour son projet de promotion radiophonique des événements culturels de la Ville,

Considérant que cette demande permettra à l'association de s'inscrire dans la continuité de l'accompagnement des artistes émergents sur le territoire et de développer des résidences de création et de médiation,

Considérant le souhait de la Ville de soutenir ces demandes s'inscrivant dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus avec ces associations,

Considérant qu'il convient, en conséquence, de fixer les modalités financières de ce soutien,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du vendredi 23 avril 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Missions Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial : Fonctionnement.....	24 000 €
Cinésourds : Festival «Clin d'œil ».....	25 000 €
Pratiques amateurs et diffusion culturelles.....	7 000 €
Radio primitive : Fonctionnement.....	10 000 €
Promotion radiophonique des évènements culturels rémois.....	10 000 €
Série d'émissions pour et avec les séniors.....	4 000 €

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles et pluriannuelles d'objectifs et financières avec les associations :

- Missions Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial, avec une date d'échéance fixée au 31 décembre 2021,
- Cinésourds, avec une date d'échéance fixée au 31 décembre 2022,
- Radio primitive, avec une date d'échéance fixée au 31 décembre 2024,
- Le Laboratoire Chorégraphique, avec une date d'échéance fixée au 31 décembre 2023.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122733-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

N'ont pas pris part au vote :

Yann VELLY

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

APPEL À PROJETS ESTIVAL "L'ÉTÉ SERA SHOW!" ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n° CM 2021-13 du 08 février 2021 adoptant la charte de la laïcité,

Vu sa délibération n° CM 2021-14 du 08 février 2021 modifiant le règlement d'attribution de subventions aux associations,

Considérant les annulations d'évènements culturels liées aux mesures prises pendant l'état d'urgence sanitaire ou en lien avec la crise sanitaire,

Considérant l'intérêt de maintenir une activité culturelle diversifiée sur le territoire de la Ville de Reims,

Considérant les demandes de subventions présentées par les structures culturelles dans le cadre de l'appel à projets « l'été sera show ! »,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du vendredi 23 avril 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions et rémunérations artistiques au titre de l'appel à projets « l'été sera show ! » pour le spectacle vivant et les arts plastiques aux structures culturelles et artistes auteurs suivants :

Subventions de fonctionnement

Association TACOMMA.....	5 789 €
Association La Girafe Bleue.....	3 936 €
Association Compagnie En Lacets.....	2 800 €
Association Le Laboratoire Chorégraphique.....	3 709 €
Association Le Mitch Impro.....	3 250 €
Association BRONCA.....	3 920 €
Association Le Jardin Parallèle.....	6 000 €
Association 23.03.....	5 000 €
Association TRAC.....	3 120 €

Rémunérations artistiques

Dasz Panda (Eric Souprayen).....	3 504 €
Charles Neubach.....	4 500 €
Nicole Pérignon.....	3 993 €
Manon Painteaux.....	2 904 €
Vincent Rahir.....	6 000 €
Anne-Sophie Velly.....	2 150 €

Les subventions et rémunérations artistiques seront versées selon les modalités suivantes : 70% à la signature de la convention ou du contrat et le solde à l'issue de la programmation de l'action financée.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention type de financement ou le contrat d'exposition et de cession de droits d'auteur avec les structures et artistes retenus.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122721-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**FESTIVAL REIMS POLAR
CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SAS LA SOCIÉTÉ LE PUBLIC SYSTÈME CINÉMA**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1611-7-1,

Vu le Décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant que la Ville a retenu, à l'issue d'une procédure de marché public, l'agence le Public Système Cinéma pour l'organisation du festival international du film policier – Reims Polar,

Considérant que, dans le cadre de ce marché, il a été conclu que les recettes de billetterie seraient reversées à la Ville,

Considérant la nécessité d'autoriser la signature d'une convention de mandat avec l'Agence le Public Système Cinéma afin d'autoriser la perception de recettes et le reversement au nom de la Ville selon les règles de la Convention,

Vu les avis du Trésorier des 23 et 27 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat permettant à l'Agence le Public Système Cinéma d'encaisser au nom de la Ville, les recettes issues de la billetterie du festival international du film policier Reims Polar.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-123488-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**RÉAMÉNAGEMENT DE QUARTIERS
SUPPRESSION DE RUES
NOUVELLE DÉNOMINATION ALICE GUY**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n° CM -016-146 du 2 mai 2016 relative à la cession de terrains sis à Reims lieudit « La fosse à Fromages », chemin rural 27 dit « des petites vignes » et chemin dit « des Termes »,

Vu ses délibérations n° CM- 2016-81 du 14 mars 2016 et n° CM- 2020-325 du 14 décembre 2020 relatives à la dénomination de voies au sein des quartiers Rema'Vert et Chalet Solferino,

Vu la restructuration du quartier Clémenceau, du plan topographique induisant la suppression de certaines voies existantes,

Considérant la restructuration dans les quartiers Port Sec et Maroc-Husselle,

Considérant que la Ville peut proposer la suppression ou la dénomination des voies publiques sur son territoire avant approbation définitive par la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'il appartient à la Communauté urbaine du Grand Reims, en tant que propriétaire des voies publiques, de procéder à leur suppression ou leur dénomination,

Considérant la nécessité de supprimer les voies n'ayant plus d'existence suite à des réaménagements routiers,

Considérant la nécessité de dénommer les nouvelles voies créées afin de faciliter les démarches administratives des futurs riverains,

Considérant la nécessité de renommer une voie privée dans le quartier Rémavert,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 28 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de proposer à la Communauté urbaine du Grand Reims :

- de supprimer l'allée Léon Michaud, la rue de l'Industrie, l'impasse Havé, l'impasse Macquart, la rue du quai militaire, la rue Henri Gand, le Chemin routier dit des Termes,

- de renommer la rue privée du quartier Remavert :

Alice Guy
(1873 – 1968)

Réalisatrice, Scénariste et Productrice de cinéma.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122602-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

REIMS URBAN NATURE 2021 MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Sport,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant que la Ville s'est fixée comme objectif de développer le sport outdoor,

Considérant que ce développement permettra en premier lieu aux Rémoises et Rémois de découvrir les espaces naturels de la collectivité ainsi que des pratiques culturelles, sportives de loisirs méconnues,

Considérant que la création d'une manifestation à vocation pérenne, destinée aux Rémoises et Rémois de tous âges, visant à informer et à favoriser la pratique de ces sports, est le vecteur de développement approprié,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de gestion et d'organisation de l'édition 2021 du «Reims Urban Nature» destiné à tous les publics et qui aura lieu du mercredi 2 au dimanche 13 juin 2021,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 27 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le règlement du « Reims Urban Nature » annexé à la présente délibération,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions de partenariat avec les différents partenaires nécessaires à la tenue de la manifestation et au bon fonctionnement de ce dispositif,

de procéder à la mise en place du partenariat avec les associations pour la promotion du sport outdoor dans le cadre de cette opération,

de la gratuité d'accès, des activités portées par la Ville et les associations sportives rémoises.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122812-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

N'ont pas pris part au vote :

CCAS: Badia ALLARD, Kim DUNTZE, Dominique LEDEME, Franck NOEL, Marie Thérèse PICOT, Marie DEPAQUY -Région Grand Est: Véronique MARCHET, Xavier ALBERTINI-Département de la Marne: Raphael BLANCHARD, Laure MILLER, Marie DEPAQUY, Kim DUNTZE

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2+
CONVENTION DE PARTENARIAT
AVENANT 2**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1434-2 et L.1434-10 IV,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi de finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018 et notamment son article 181 prolongeant la durée des contrats de ville 2015-2020 jusqu'en 2022,

Vu sa délibération n°CM-2018-9 du 5 février 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre du Contrat Local de Santé II (CLS) de Reims 2018-2020,

Vu sa délibération n°CM-2020-110 du 6 juillet 2020 portant prorogation du CLS jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu le Contrat Local de Santé II de la Ville 2018-2020, signé le 12 avril 2018,

Considérant que le CLS II participe à la construction de dynamiques territoriales de santé, en conjuguant les initiatives locales avec le Projet Régional de Santé II Grand Est, pour une réponse adaptée aux besoins de la population, avec pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire donné,

Considérant que les actuels signataires du CLS sont l'Agence Régionale de Santé du Grand Est, la Ville, la Sous-Préfecture de Reims, le Département de la Marne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Marne et le Rectorat de Reims, la Région Grand Est et la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne,

Considérant qu'il convient d'y intégrer le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Considérant que le CLS favorise le partenariat institutionnel et associatif sur un enjeu fort de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités de santé en faveur de la population rémoise,

Considérant que le CLS est un outil d'intégration et que le Copil du 18 février 2021, a acté de l'intérêt d'intégrer le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Reims, déjà contributeur, en qualité de partie signataire,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mercredi 28 avril 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat Local de Santé de Reims 2+, intégrant le CCAS de Reims en qualité de partie signataire.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Marie DEPAQUY

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122557-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

N'ont pas pris part au vote :

M. Stéphane LANG, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU TRIANGLE MARNAIS
PARTICIPATION DE LA VILLE DE REIMS
CONVENTION CADRE PROPOSÉE AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE
REIMS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.111-2-2 et L.230-5-1 II, relative à la politique de l'alimentation,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu les compétences de la Ville en matière de restauration scolaire et de gestion des écoles maternelles et élémentaires,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles Publiques de Reims et ses activités notamment en matière de restauration collective,

Considérant la volonté de la Ville d'être partenaire du Parc naturel Régional de la Montagne de Reims dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial,

Considérant la convention-cadre de partenariat pour le Projet Alimentaire Territorial du Triangle Marnais proposée par le Parc naturel Régional de la Montagne de Reims,

Considérant l'intérêt pour la Ville à mettre en adéquation une production locale de qualité avec les besoins alimentaires de ses écoles et des habitants, tout en favorisant les circuits d'approvisionnement courts pour réduire l'empreinte carbone de l'alimentation consommée,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 28 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, pour approfondir le diagnostic, définir une stratégie et des objectifs partagés, ainsi que le plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial répondant aux besoins du Triangle marnais.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122168-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**TERRAINS SIS PLACE COLIN
CESSION À LA SCCV REIMS - PONT DE VESLE
MODIFICATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu l'avis de France Domaine n° 2020-51454V1017 du 7 décembre 2020,

Vu sa délibération n° CM 2017-257 du 25 septembre 2017, par laquelle la Ville a décidé de céder à la SAS Immovesle devenue SCCV Reims Pont de Vesle, des terrains situés le long de la Vesle dans le cadre du projet d'aménagement du quartier Rive de Vesle, soit une surface d'environ 6589 m², au prix de 450 €/m² pour les parties constructibles et de 70 €/m² pour la bande inconstructible le long des berges de la Vesle, soit un prix de 2 072 430 € à ajuster en fonction des surfaces déterminées définitivement par le géomètre,

Vu le retrait partiel de permis de construire, autorisé par arrêté municipal du 31 mars 2021, prenant acte de la suppression d'un ilot bâti dans l'opération, substitué par un projet d'espace vert,

Vu la nouvelle offre financière proposée par la Ville, sur demande du promoteur, du 12 janvier 2021 et l'accord de la SCCV Reims – Pont de Vesle du 6 avril 2021,

Considérant l'intérêt d'un projet d'espace vert au sein du futur quartier Rive de Vesle,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 28 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de modifier sa délibération n° CM 2017-257 du 25 septembre 2017 afin de fixer le prix de cession des emprises de la Ville cadastrées aujourd'hui section IN numéros 103, 104, 105, 106 et 107 au profit de la SCCV Reims-Pont de Vesle à 548 630 € au lieu de 2 072 430 €, compte tenu de la réalisation d'un espace vert en lieu et place d'un immeuble.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-119030-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**ASSOCIATION "ALLIANCE DES COLLECTIVITÉS FRANÇAISES POUR LA QUALITÉ DE L'AIR"
ADHÉSION
REPRÉSENTATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996,

Vu la Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, et notamment ses titres Ier et II,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu les statuts et la charte de l'association des collectivités pour la qualité de l'air,

Considérant la compétence de la Ville en matière de santé publique,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 28 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adhérer à l'association « Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air », moyennant une cotisation de 900 € pour l'année 2021,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les statuts de l'Association,

d'approuver sa charte,

de désigner Mme Laure MILLER en qualité de représentant de la Ville pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Association.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122216-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**ASSOCIATION ROSACE
CONSTRUCTION D'UN PÔLE SANTÉ ET D'UN CENTRE MATERNEL
GARANTIE D'EMPRUNT - CRÉDIT COOPÉRATIF**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu le Règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu la demande du 16 février 2021 de l'association Rosace sollicitant la garantie de la Ville pour deux emprunts à souscrire,

Vu l'offre de financement du Crédit Coopératif,

Vu l'Offre de financement d'un montant de 2 054 000 €, émise par le Crédit Coopératif ci-après « le bénéficiaire » et acceptée par l'association Rosace, ci-après « l'emprunteur », pour les besoins de la construction d'un pôle santé et d'un centre maternel pour laquelle la Ville ci-après « le garant », décide d'apporter son cautionnement, ci-après « la garantie », dans les termes et conditions fixées ci-dessous,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir le projet de l'association qui permettra de diversifier l'offre médicale, de faciliter l'accès aux soins et développera les actions de prévention,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement de deux prêts d'un montant total de 2 054 000 € souscrits par l'association Rosace, ci-après l'emprunteur, auprès du Crédit Coopératif, après avoir pris connaissance du tableau d'amortissement établi par le Crédit Coopératif, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Ces prêts sont destinés à financer les projets suivants :

- construction d'un pôle santé : projet de 1 544 000 € financé en partie par emprunt dont un à hauteur de 667 000 € auprès du Crédit Coopératif.
- construction d'un centre maternel : projet de 3 312 000 € financé en partie par emprunt dont un à hauteur de 1 387 000 € auprès du Crédit Coopératif.

Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

Pôle santé :

Montant	667 000 €
Durée totale	20 ans
Périodicité des échéances	mensuelle ou trimestrielle
Taux d'intérêt	0,89%
Profil d'amortissement	constant

Centre maternel :

Montant	1 387 000 €
Durée totale	25 ans
Périodicité des échéances	mensuelle ou trimestrielle
Taux d'intérêt	0,95%
Profil d'amortissement	constant

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des contrats de prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, la Ville s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville s'engage pendant toute la durée des contrats de prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux-ci.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou toute autre personne dûment habilitée en application des articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Coopératif et l'association Rosace et à le signer en tant que caution et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-123302-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**ASSOCIATION ROSACE
CONSTRUCTION D'UN PÔLE SANTÉ ET D'UN CENTRE MATERNEL
GARANTIE D'EMPRUNT - BANQUE POSTALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu le Règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu la demande du 16 février 2021 de l'association Rosace sollicitant la garantie de la Ville pour deux emprunts à souscrire,

Vu l'offre de financement de La Banque Postale,

Vu l'Offre de financement d'un montant de 2 054 000 €, émise par La Banque Postale, ci-après « le bénéficiaire » et acceptée par l'association Rosace, ci-après « l'emprunteur », pour les besoins de la construction d'un pôle santé et d'un centre maternel pour laquelle la Ville ci-après « le garant » décide d'apporter son cautionnement, ci-après « la garantie », dans les termes et conditions fixées ci-dessous,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir le projet de l'association qui permettra de diversifier l'offre médicale, de faciliter l'accès aux soins et développera les actions de prévention,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50% (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le bénéficiaire, ci-après « le prêt »,
L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

Pôle santé :

Montant	667 000 €
Durée totale	20 ans
Périodicité des échéances	mensuelle ou trimestrielle

Taux d'intérêt	0,85%
----------------	-------

Centre maternel :

Montant	1 387 000 €
Durée totale	25 ans
Périodicité des échéances	mensuelle ou trimestrielle
Taux d'intérêt	0,95%

de déclarer que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque,

de reconnaître être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tels que décrits dans le présent engagement et reconnaître par ailleurs, être pleinement averti du risque de non remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière,

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire à la Ville au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

La Ville devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.

de s'engager, pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie,

que la garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois,

d'autoriser Monsieur le Maire ou toute autre personne dûment habilitée en application des articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre La Banque Postale et l'association Rosace et à le signer en tant que caution et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en oeuvre de la garantie.

de s'engager à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-123301-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

N'ont pas pris part au vote :

Groupe scolaire Joliot Curie :Eric QUENARD - Groupe scolaire Auvergnats-Provencaux :Charles GERMAIN

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
GROUPES SCOLAIRES AUVERGNATS-PROVENÇAUX ET JOLIOT CURIE
PÉRIMÈTRE DE RECRUTEMENT
MODIFICATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.131-5 et L.212-7, confiant au Conseil municipal, la détermination des périmètres de recrutement des écoles,

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales et notamment son article 80,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu l'avis favorable des 3 conseils d'école des deux groupes scolaires datés des 15 et 16 février 2021,

Considérant que la Ville a le souci d'assurer la sécurité, le bien-être et le confort de travail des élèves, en veillant à la bonne adéquation des capacités d'accueil des locaux scolaires, du nombre de postes d'enseignants mis à disposition et des effectifs scolaires,

Considérant que les évolutions démographiques et urbaines permanentes nécessitent des adaptations régulières des secteurs scolaires afin de répondre à ces enjeux,

Considérant qu'il convient, dès lors, de modifier les périmètres de recrutement des groupes scolaires Joliot Curie et Auvergnats-Provençaux,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 27 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de préciser la liste du nouveau découpage des rues Joliot Curie et Alain Polliart à l'intérieur des périmètres de recrutement des deux groupes scolaires, Auvergnat-Provençaux et Joliot Curie, conformément au document ci-annexé.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Véronique MARCHET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122887-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

N'ont pas pris part au vote :

CRIJ: Raphael BLANCHARD, Dimitri OUDIN, Kim DUNTZE-Centre de loisirs jeunes sécurité publique : Eric DELFORGE

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**UN ETÉ À REIMS SPÉCIAL JEUNESSE - FESTIV'ÉTÉ 2021
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
COMPLÉMENT
AVENANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération CM-2021-13 du 8 février adoptant la Charte de la laïcité pour la Ville,

Vu sa délibération CM-2021-14 du 8 février approuvant le règlement d'attribution des subventions la modifié,

Vu sa délibération n° CM-2021-60 du 29 mars 2021 fixant les modalités d'organisation des dispositifs municipaux Loisirs Tour, Un été à Reims spécial Jeunesse et de la manifestation Festiv'été,

Vu sa délibération n° CM-2021-61 du 29 mars 2021, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif et de moyens pour l'année 2021 avec le Centre de Loisirs Jeunes de la Sécurité Publique de Reims,

Considérant qu'il convient de compléter le dispositif approuvé lors du Conseil municipal du 29 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 27 avril 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de compléter sa délibération n°CM 2021-61 du 29 mars 2021 comme suit :

d'attribuer dans le cadre du dispositif Un été à Reims Spécial Jeunesse, les subventions suivantes :

Subventions Action – Projet :

- | | |
|---------------------------|---------|
| - Académie de Sabre Laser | 2 280 € |
| - Aéroclub de Champagne | 2 430 € |

- Amicale Carteret	684 €
- Association Sportive Mangara	720 €
- Be Vegetal	3 145 €
- Bike Energy School	8 772 €
- Bloc Race	6 411 €
- C.R.I.J.	1 550 €
- Cercle Nautique des Régates Rémoises	4 640 €
- Cercle Rémois d'Arts Martiaux	2 042 €
- Club des lutteurs	1 440 €
- Club Rémois de danse sportive	960 €
- Club de Spéléologie Adrénaline	4 500 €
- Compagnie pastel	2 000 €
- DAC REIMS	1 510 €
- Ecoute Jeunes Murigny	2 975 €
- Entente Family Stade de ReimsAthlétisme	2 925 €
- Europe Club Plongée	1 500 €
- Footzbeul	1 500 €
- Groupe d'activités subaquatiques Marnais	1 500 €
- L'atelier central	3 841 €
- Les 4 fers en l'air	3 380 €
- Ligue de l'enseignement	450 €
- Ludomania	594 €
- Média St Jean-Baptiste de la Salle RJ	1 680 €
- Radio Primitive	4 104 €
- Reims Avenir Patinage	1 500 €
- Reims Champagne Canoe Kayak	1 800 €
- Reims Champagne Handball	1 296 €
- Reims Echec et Mat	1 350 €
- Reims Métropole Futsal	1 538 €
- Reims Métropole Volley	1 200 €
- Reims Olympique Canoë Kayak	6 750 €
- Sedo	1 450 €
- Société de Tir de Reims	2 824 €
- Association Jeunes DLC	1 620 €
- Soul Minders	1 080 €
- Tempos	2 844 €
- Tennis Club Géo André	2 050 €
- Tennis Racing Club de la Muire	1 452 €
- Toutes Recherches Artistiques et de Créations	4 620 €
- UFOLEP	9 160 €
- Union Rémoise de Tennis de table	1 800 €
- USEP Reims	3 200 €

Subventions d'équipement :

- Amicale Carteret	1 755 €
- Reims Métropole Volley	385 €
- DAC Reims	972 €
- Reims Baseball Club « Les Cup's »	553 €

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention annuelle d'objectif et de moyens pour l'année 2021 avec le Centre de Loisirs Jeunes de la Sécurité Publique de Reims et lui attribuer une subvention de 9762 € pour la mise en place de 5 mini camps au lac du Der.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Véronique MARCHET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122891-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU - OBJECTIF JEUX OLYMPIQUES PARALYMPIQUES
TOKYO 2021
CONTRAT DE PARTENARIAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que la Ville souhaite poursuivre, en 2021, le soutien aux sportifs de haut niveau figurant sur liste de haut niveau Elite, licenciés au sein d'un club rémois, identifiés «potentiel olympique» par leurs fédérations et le Ministère en charge des sports, pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020, décalés à l'été 2021 en raison du contexte sanitaire,

Considérant que deux athlètes rémois répondent à ces critères,

Considérant qu'il convient d'établir un contrat régissant les conditions de ces partenariats,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 27 avril 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de partenariat avec les athlètes de haut niveau rémois suivants :

- Yohann Diniz (Entente Family Stade de Reims Athlétisme),
- Lucas Creange (Olympique Rémois de Tennis de Table),

de leur attribuer une aide de 6 000 € chacun, au titre de l'année 2021.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122798B-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**FÊTE LE MUR
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TENNIS CLUB GÉO ANDRÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que l'Association Tennis Club Géo André organise une journée « Tennis en Fête » qui marque le lancement d'une action « Fête le Mur » au cœur du quartier Croix-Rouge, le samedi 12 juin 2021,

Considérant que l'association sollicite le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 27 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Tennis Club Géo André précisant les modalités de mise à disposition de locaux, de matériel et de moyens humains, à titre gracieux, nécessaires au bon déroulement de la manifestation « Tennis en Fête » marquant le lancement de l'action « Fête le Mur » au cœur du quartier Croix Rouge, le samedi 12 juin 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122432-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AUTOMOBILES RADIOCOMMANDÉES TOUT-TERRAIN 1/8
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION REIMS ENDURO MODEL CAR**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que la Fédération Française de voitures radio commandées a confié à l'association Reims Enduro Model Car l'organisation du championnat de France d'automobiles radiocommandées tout-terrain 1/8 les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 juin 2021 au complexe Trois Fontaines,

Considérant que l'association sollicite le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de ces manifestations qui revêtent un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 27 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Reims Enduro Model Car pour la mise à disposition à titre gracieux de moyens logistiques dans le cadre de l'organisation du championnat de France d'automobiles radiocommandées tout-terrain 1/8 les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 juin 2021 au complexe Trois Fontaines.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122435-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

**MUSÉE MUNICIPAUX
COVERING TRAM
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA S.A.S TRANSDEV**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs municipaux pour 2021,

Considérant la fermeture au public des musées municipaux depuis le 30 octobre 2020,

Considérant la volonté de Transdev de soutenir les musées municipaux pendant leur fermeture,

Considérant la proposition de Transdev de mettre en place, à titre gracieux, des coverings tram (films adhésifs imprimés recouvrant une ou plusieurs parties d'un véhicule) exposant des œuvres d'art appartenant aux collections des musées municipaux,

Considérant la campagne menée par Transdev pour récompenser les usagers en règle dans les transports en commun,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'accompagner cette campagne en offrant des entrées gratuites dans les musées municipaux d'une valeur de 10 € remises à hauteur de 50%,

Considérant la volonté de la Ville de s'associer à Transdev afin de développer une communication hors les murs, promouvant ses collections et incitant les publics à visiter les musées municipaux,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du vendredi 23 avril 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Transdev Reims S.A.S,

d'autoriser le don à Transdev en contrepartie d'un covering tram à titre gracieux, de 300 entrées valables pour deux personnes au tarif individuel de 5 € dans les cinq musées municipaux, représentant une valeur totale de 1 500 €.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122587-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**OPÉRA DE REIMS
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
RESTITUTION PARTIELLE DE LA SUBVENTION 2020
AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION 2021
AVENANT N°4**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-18 relatifs aux délégations de service public, en vigueur lors de la passation de la Délégation de service public,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la culture,

Vu sa délibération CM-2018-126 du 14 mai 2018 autorisant Monsieur le maire à signer le contrat d'affermage avec la SARL Scènes d'Œuvres Lyriques (SOL) pour l'exploitation de l'Opéra de Reims,

Vu le contrat de Délégation de Service Public signé avec la SARL SOL le 6 juin 2018 et notamment ses articles 31 à 33,

Considérant que la SARL Scènes d'œuvres Lyriques a bénéficié, en 2020, d'une subvention pour compensation des contraintes de service public pour un montant de 3 474 187,32€,

Considérant la période de fermeture de l'Opéra d'une durée cumulée de 9 mois du fait des mesures sanitaires et la réduction d'activité et des charges en découlant,

Considérant la proposition faite par la SARL Scènes d'œuvres Lyriques, en lien avec la Ville, de reverser la part de subvention trop perçue et directement liée à la réduction d'activité au cours de l'année 2020, soit 150 000 €,

Considérant la subvention pour l'année 2021 fixée à 3 304 068 € HT en application du contrat de Délégation de service public,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du vendredi 23 avril 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SARL Scènes d'Œuvres Lyriques l'avenant 4 au contrat de Délégation de Service Public réduisant le montant de la subvention 2021 de 150 000 € pour la porter de 3 304 068 € HT à 3 154 068 € HT (valeur non révisée).

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122788-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**STATUTS MODIFIÉS
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS
APPROBATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-4-2, L.5211-17 et L.5211-41-3,

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mai 2018 portant approbation des statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n°CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 actualisant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims, tels qu'annexés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



Le Maire de Reims

Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122148-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

N'ont pas pris part au vote :

Mme Caroline BARRÉ, Mme Marie DEPAQUY, Mme Zabbaou LIMAN, M. Philippe WATTIER

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 53 Contre : 1 Abstention : 0

**COLLECTIF INTERCULTUREL D'ACCOMPAGNEMENT DES MIGRANTS
CONVENTION DE FINANCEMENT 2021
ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la Charte de la laïcité,

Vu sa délibération CM-2021-14 du 8 février 2021 approuvant le Règlement d'attribution des subventions modifié,

Vu sa délibération n°CM-2018-173 du 25 juin 2018 autorisant la signature de la convention d'objectifs avec le Collectif Interculturel d'Accompagnement de Migrants (CIAM) signée le 30 novembre 2018 et arrivée à échéance,

Considérant l'intérêt des actions menées par le CIAM en matière d'accueil et d'accompagnement global des primo-arrivants et personnes immigrées ou étrangères,

Considérant l'intérêt du soutien apporté par la Ville à l'Association,

Considérant la demande de subvention de fonctionnement sollicitée par l'Association,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 28 avril 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention de fonctionnement de 60 000 € à l'association Collectif Interculturel d'Accompagnement des Migrants (CIAM) au titre de l'année 2021,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement fixant notamment les modalités du partenariat avec l'association CIAM.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Philippe WATTIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-117108-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

N'ont pas pris part au vote :

Mme Bénédicte LE PANSE, M. Vincent VERSTRAETE

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

**VENTE AUX ENCHÈRES
MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FÊTES DE L'HÔTEL DE VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs des Services Municipaux 2021,

Vu la demande de l'Association Rotary Club de Reims de mise à disposition gratuite de la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville le samedi 5 juin 2021 pour l'organisation d'une vente aux enchères de Champagnes d'exception dont les bénéfices seront reversés au profit de structures œuvrant en faveur de l'accueil et de la protection de l'enfance en danger, ainsi que vers les enfants malades et leurs familles,

Considérant l'intérêt de la manifestation,

Considérant que la Ville souhaite promouvoir ce type d'action et apporter son soutien, notamment logistique, à l'organisation de cet évènement à portée nationale et d'intérêt général,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder la mise à disposition, à titre gratuit, de la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, des salons y attenants, du matériel, pour l'organisation de la vente aux enchères de flacons de Champagnes d'exception le samedi 5 juin 2021 au profit de de l'Association Rotary Club de Reims,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'Association.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122920-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

PLACES DE STATIONNEMENT AVENUE D'EPERNAY CESSION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.3112-1 et L.3111-1

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu l'avis du Domaine n° 2019-51454V1180 du 13 décembre 2019,

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des copropriétaires de la Résidence Colisée décidant l'acquisition à la Ville d'une parcelle cadastrée section KV n°71 pour 35 m² en nature de places de stationnement aérien et espaces verts, enclavée dans leur propriété au prix de 3 500 € majorés des frais de notaires, afin de l'incorporer dans son domaine privé,

Considérant que cette parcelle, enclavée dans le parking privé de la Résidence Colisée, n'est plus accessible du domaine public,

Considérant que rien ne s'oppose à cette demande, s'agissant d'un reliquat d'opération d'aménagement sans utilité pour la Ville,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 28 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de constater la désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée section KV n°71, située à Reims avenue d'Eprenay, au motif que cet espace enclavé n'a pas d'utilité pour la Ville,

de prononcer le déclassement du domaine public de cette parcelle en nature de stationnement aérien,

d'autoriser la cession au profit du syndicat des Copropriétaires de la Résidence Colisée, d'une parcelle cadastrée section KV n° 71 à Reims, avenue d'Eprenay pour 35 m², au prix de 3500 €,

de faire supporter à l'acquéreur les frais de notaires afférents à cette cession,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente vente.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122290-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

ESPACE VERT RUE LÉON FAUCHER À BÉTHENY CESSION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2141 et L.3111-1,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu l'avis du Service du Domaine n° 2020-51055V0167 du 14 février 2020,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre (ASL) de la zone d'activité polyvalente de Bétheny décidant l'acquisition à la Ville d'une partie de la parcelle cadastrée section AN n° 59 à Bétheny rue Léon Faucher, formant une emprise en nature d'espaces verts et enrobé au prix de 10 €/m² pour une surface approximative de 900 m², soit 9 000 € à parfaire par un géomètre, afin de l'incorporer dans son domaine privé,

Considérant que rien ne s'oppose à cette demande, s'agissant d'un reliquat suite à un aménagement routier réalisé par la collectivité et qui n'a plus d'utilité pour la Ville,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 28 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de constater la désaffectation du Domaine Public de la partie en espaces verts et enrobé de la parcelle cadastrée section AN n°59, située à Bétheny rue Léon Faucher, au motif que cet espace n'a pas d'utilité pour la Ville,

de déclasser du domaine public cette emprise foncière en nature d'espaces verts et enrobé à prélever sur la parcelle cadastrée section AN n° 59 à Bétheny,

d'autoriser la cession au profit de l'Association Syndicale Libre de la zone d'activité Polyvalente de Bétheny, représentée par son gestionnaire la Société Nexity, d'une partie de la parcelle cadastrée section AN n° 59 à Bétheny rue Léon Faucher, en cours de division, pour environ 900 m² au prix de 10 €/m²,

de faire supporter à l'acquéreur les frais de géomètre et notaire afférents à cette cession,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente vente, en ce compris la division parcellaire,

d'autoriser l'insertion, tant dans le compromis de vente que dans l'acte authentique à intervenir, d'une servitude de non aedificandi.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-121941-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

N'ont pas pris part au vote :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Valérie BEAUVAIS, M. David CHATILLON, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Jean-Marc ROZE

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

ZAC JEANNE D'ARC ACQUISITION D'EMPRISES À AGENCIA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la convention de concession de la ZAC Jeanne d'Arc consentie à la SAEM Reims Développement, laquelle est devenue SAEM AGENCIA, signée le 28 février 1996 qui prévoit dans son l'article 22, que les différents ouvrages réalisés, et notamment les places et espaces verts seront rétrocédés à titre gratuit à leur gestionnaire,

Vu le plan et l'état parcellaire des espaces à rétrocéder,

Considérant que le montant de l'acquisition des emprises objet des présentes est inférieur à 180 000 €, l'avis du Service du Domaine n'est pas requis,

Considérant que l'aménagement des terrains de la ZAC Jeanne d'Arc, sise à Reims entre les rues Verrier et la rue du Général Georges Patton est terminé,

Considérant, qu'afin de permettre la régularisation foncière des ouvrages réalisés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Jeanne d'Arc par AGENCIA, il convient d'autoriser l'acquisition à titre gratuit, à AGENCIA de terrains en nature de place et espaces verts ouverts au public représentant 1ha 56a 45ca, cadastrés section CM n^{os} 184a, 206a, 214b et 216b de faire supporter au cédant les frais de notaire et de géomètre afférents à cette rétrocession,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 28 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser l'acquisition, à titre gratuit, à la SAEM AGENCIA de terrains sis sur la ZAC Jeanne d'Arc en nature de place et espaces verts ouverts au public représentant 1ha 56a 45ca, cadastrés section CM n^{os} 184a, 206a, 214b, et 216b conformément au plan et à l'état parcellaire ci-annexé,

de faire supporter à AGENCIA les frais de notaire et de géomètre afférents à cette régularisation foncière,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document se rapportant à la présente acquisition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122829-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**MISE EN ŒUVRE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR APPLICATIF
ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché dont l'objet est l'accompagnement et le conseil dans la mise en œuvre d'un schéma directeur applicatif,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché pour l'accompagnement et le conseil dans la mise en œuvre d'un schéma directeur applicatif,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122913-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

MAINTENANCE DE L'INTRANET ALIZE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la maintenance de l'intranet Alizé et la réalisation de prestations associées.

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la maintenance de l'intranet Alizé et la réalisation de prestations associées,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122790-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**PRESTATION DE DÉMANTÈLEMENT DE MATÉRIELS RÉFORMÉS, MAINTENANCE DU LOGICIEL
PMB
ET DE PRESTATIONS ASSOCIÉES,
CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupement de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés de prestations de démantèlement de matériels informatique et électroniques réformés et de maintenance du logiciel PMB et de prestations associées,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles les marchés, relatifs aux Prestations de démantèlement de matériels informatique et électroniques réformés, de Maintenance du logiciel PMB et de prestations associées

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122793-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

C3C développement et services à la population

MARCHÉ DE PRESTATIONS D'INTERPRÉTARIAT EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8, qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs en mutualisant les procédures de passation des marchés et qui prévoient la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Vu la Loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant l'intérêt technique économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un accord-cadre relatif à la réalisation de prestations d'interprétariat en langue des signes française,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, l'accord-cadre relatif à la prestation d'interprétariat en langue des signes française,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville comme coordonnateur du groupement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122564-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

BILAN ACQUISITIONS-CESSIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 COMMUNICATION AU CONSEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1 alinéa 2 prévoyant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le bilan des acquisitions et cessions de la Ville établi au titre de l'année 2020,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 28 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du bilan relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville, au titre de l'année 2020.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122420-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDÉMAT,
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMMUNICATION AU CONSEIL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1524-5 et L.1531-1,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n° CM-2020-270 du 16 novembre 2020 relatif au renouvellement de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société publique locale SPL-Xdemat,

Vu sa délibération n° CM-2016-301 du 19 septembre 2016, par laquelle la Ville est devenue actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Vu les décisions des 11 mars et 28 mai 2020 du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat approuvant les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat,

Considérant que la Ville est actionnaire de la société SPL-Xdemat,

Considérant qu'il convient de présenter au Conseil municipal, le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat,

Considérant la réunion de l'Assemblée Générale de la société SPL-Xdemat informant des conclusions du rapport approuvant à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes,

Considérant qu'en application des articles L.1524-5 et L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 29 avril 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte de la Communication au Conseil du rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Elizabeth VASSEUR

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122584A-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 47
Représenté(s) : 11
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Le lundi 10 mai 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 4 mai 2021, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Claude GACHET, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Laure MILLER a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Tarik MAZOUJ

Secrétaire : Yann VELLY

Vice Secrétaire : Dany CHRISTOPHE

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'EXÉCUTIF COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2020-73 du 28 mai 2020,

Considérant que Monsieur le Maire doit rendre compte auprès du Conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice des délégations accordées par le Conseil municipal à l'exécutif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 12 mai 2021 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210510-122400-DE-1-1

